

Formations en alternance : le champ du bonus en débat...



Le ministre du Travail, Xavier Bertrand (photo), a évoqué hier une « *exonération de charges compensée* » pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes en alternance, au-delà du seuil fixé par la loi, sans la limiter aux entreprises moyennes, comme l'a fait la ministre chargée de la formation professionnelle (« Les Echos » du 14 janvier). Dans l'entourage du ministre du Travail, on explique qu'« *avant d'être plus*

précis », il « *préfère en discuter avec les partenaires sociaux* ». Du côté de Nadine Morano, on souligne qu'« *on est à l'heure des propositions, (qu') on met toutes les pistes sur la table* », ajoutant que « *plus il y a d'idées, mieux c'est* ».

... tandis que l'ANDRH ne trouve « rien de choquant » à un relèvement du quota

Le nouveau président de l'Association nationale des DRH (ANDRH), Jean-Christophe Sciberras (Rhodia), a jugé hier que « *passer de 3 % à 4 % (des effectifs en alternance au sein des entreprises, NDLR) n'a rien de choquant* ». L'une des limites à la progression des effectifs sera, en revanche, selon lui, « *la capacité des managers à encadrer* » les jeunes. A cet effet, Jean-Christophe Sciberras jugerait plus efficace de « *réserver l'effort public* » en matière d'aide à l'embauche aux plus petites entreprises.